

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01054

Numéro SIREN : 822 791 620

Nom ou dénomination : A2VL

Ce dépôt a été enregistré le 31/08/2021 sous le numéro de dépôt 6224

Bilan Actif

		31/12/2020			31/12/2019
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 504	1 283	221	522
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	14 456	3 766	10 691	54 947
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	2 000		2 000	
	Créances rattachées à des participations	40 000		40 000	
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				6 500
	TOTAL (II)	57 961	5 049	52 912	61 969
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 151 702		1 151 702	553 333
	Avances et Acomptes versés sur commandes	50 000		50 000	457 200
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 067 839		1 067 839	1 300 149
	Autres créances	96 688		96 688	117 105
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	32 149		32 149	65 234
	Charges constatées d'avance	1 373 401		1 373 401	707 886
	TOTAL (III)	3 771 780		3 771 780	3 200 907
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		3 829 741	5 049	3 824 692	3 262 876

(1) dont droit au bail

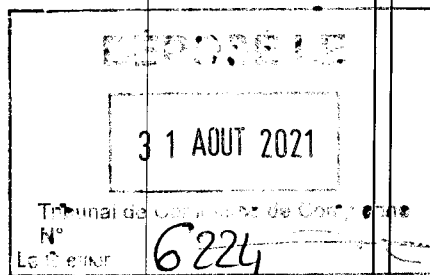
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

A 2 V L
122 RUE DE LA MORILLAYE
60270 GOUVIEUX
RCS Compiègne 822 791 620
tél. 06 14 34 92 72

40000

6 500



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	20 835		20 835	2 203 833
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 919 278		2 919 278	1 813 122
	Montant net du chiffre d'affaires	2 940 114		2 940 114	4 016 955
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1	
Total des produits d'exploitation (1)				2 940 115	4 016 955
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			627 903	954 254
	Variation de stock			(598 369)	519 340
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 536 956	2 149 365
	Impôts, taxes et versements assimilés			226 761	135 998
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			15 554	47 933
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			3	1
Total des charges d'exploitation (2)				2 808 807	3 806 891
RESULTAT D'EXPLOITATION				131 308	210 064

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		131 308	210 064
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	12 740	18 064
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		12 740	18 064
RESULTAT FINANCIER		(12 740)	(18 064)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		118 567	192 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	600	
	Sur opérations en capital		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		600	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	681	7 194
	Sur opérations en capital	37 270	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		37 951	7 194
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(37 351)	(7 194)
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		17 617	40 790
TOTAL DES PRODUITS		2 940 715	4 016 955
TOTAL DES CHARGES		2 877 116	3 872 939
RESULTAT DE L'EXERCICE		63 599	144 016

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 824 692** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 940 715** euros et un total **charges** de **2 877 116** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **63 599** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de Transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019.

Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	1 504					1 504
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 504					1 504
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	950					950
	Matériel de transport	123 250		8 267		119 000	12 516
	Matériel de bureau, mobilier	990					990
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	125 190		8 267		119 000	14 456
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations			42 000			42 000
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	6 500				6 500	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 500		42 000		6 500	42 000
TOTAL		133 194		50 267		125 500	57 961

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	982	301		1 283
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	982	301		1 283
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	190	95		285
	Matériel de transport	69 062	15 158	81 730	2 490
Matériel de bureau, mobilier	990			990	
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	70 243	15 253	81 730	3 766
TOTAL		71 225	15 554	81 730	5 049

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL					

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	40 000	40 000	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 067 839	1 067 839	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	29 173	29 173	
	Taxes sur la valeur ajoutée	40 645	40 645	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 083	2 083	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	24 787	24 787	
	Charges constatées d'avances	1 373 401	1 373 401	
	TOTAL DES CREANCES	2 577 929	2 577 929	
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)	70	70		
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	745	745		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	21 750	21 750		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	69 345	69 345		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 195 811	1 195 811		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	56 931	56 931		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 132 993	1 132 993		
	Autres dettes	1 069 246	1 069 246		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	3 546 892	3 546 892		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	27 847			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	1 132 993			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Produits à recevoir		22 083
Autres créances clients <i>FACTURES A ETABLIR</i>	<i>20 000</i>	20 000
Autres créances <i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>2 083</i>	2 083



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		214 494
Emprunts obligataires convertibles <i>INTERETS COURUS</i>	70	70
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>BANQUE - INTERETS COURUS A PAY</i>	745	745
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE</i>	21 847	21 847
Autres dettes <i>AVOIR A ETABLIR</i>	191 832	191 832



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 373 401	1 373 401
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				1 373 401

Le premier loyer majoré des véhicules pris en location est étalé sur la durée du contrat. Chaque année est constaté la quote part de charge correspondante.



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES

Du capital social début exercice

1 000,00

10,0000

10 000,00

Emises pendant l'exercice

0,0000

Remboursées pendant l'exercice

0,0000

Du capital social fin d'exercice**1 000,00****10,0000****10 000,00**

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2020
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs				3 925	3 925
	Dotation exercice				3 925	3 925
	TOTAL				7 849	7 849
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

11

A2VL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 122 RUE DE LAMORLAYE, 60270 GOUVIEUX
822 791 620 RCS BEAUVAIS

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 décembre 2020

Monsieur Christophe BRUNIER, Président non associé de la société A2VL, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2020, la société a pu bénéficier de reports d'échéances des crédits contractés auprès d'organismes bancaires, ainsi qu'auprès des organismes de financement de véhicules.

La société a subi un ralentissement de son activité au premier semestre en raison de la crise sanitaire.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La société a contracté un prêt garanti d'état de 200 000 euros.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous allons porter nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT



Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2020 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature is stylized and appears to be a cursive script.

Annexe 1 - L. 443-1 Factures et délais de paiement												
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)		655 346,96 TTC				493 830,01 TTC		191 834,40 TTC	3 542 TTC		852 462,89 TTC	
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)		17,87% TTC				13,47% TTC						
(B) factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux (préciser)					☐ Délais contractuels : (préciser) ☐ Délais légaux (préciser)						

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 940 113,79 euros contre 4 016 954,85 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -26,81%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 1,20 euros contre 0,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 287,10%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 29 534,39 euros contre 1 473 594,13 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -98,00%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 536 955,78 euros contre 2 149 364,93 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 18,03%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 226 761,12 euros contre 135 997,95 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 66,74%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

~~Le montant des charges sociales s'élève à 0,00 euros contre 0,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.~~

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 0,00 personnes contre 0,00 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 15 553,62 euros contre 47 933,40 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -67,55%.

Le montant des autres charges s'élève à 2,52 euros contre 0,50 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 404,00%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 808 807,43 euros contre 3 806 890,91 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,22%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 131 307,56 euros contre 210 064,25 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -37,49%.



Compte tenu d'un résultat financier de -12 740,48 euros (-18 064,48 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 118 567,08 euros contre 191 999,77 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -38,25%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -37 351,14 euros contre -7 194,00 euros pour l'exercice précédent.

- d'un impôt sur les sociétés de 17 617,00 euros contre 40 790,00 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 63 598,94 euros contre un bénéfice de 144 015,77 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -55,84%.

Au 31 décembre 2020, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 824 691,67 euros contre 3 262 876,01 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,22%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 63 598,94 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	63 598,94 euros
------------------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 216 799,85 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 227 799,85 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

- les conventions conclues entre la Société et son Président non associé au cours de des exercices précédents et dont les effets se sont poursuivis :

1- Monsieur Christophe Brunier, salarié de la SAS Brunier, est également président de la SASU A2VL. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, la SASU A2VL a facturé la somme de 330 041,85 HT au titre des prestations (Location, entretien, assurance, franchise et honoraires de gestion) à la SAS Brunier.

2- Monsieur Christophe Brunier, président de la SASU HCB, est également président de la SASU A2VL. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, la SASU A2VL a facturé la somme de 32 468,33 HT au titre des locations et ventes de voitures à la SASU HCB.

3- Monsieur Christophe Brunier, président de la SASU HCB, est également président de la SASU A2VL. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2020, la SASU HCB a facturé la somme de 640 495,55 HT au titre des locations de véhicules et ventes de voitures à la SASU A2VL.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à GOUVIEUX
Le 01 JUIN 2021

Le Président
Christophe BRUNIER

A 2 V L
122 RUE DE LAMORLAYE
60271 GOUVIEUX
RCS Compiègne 822 791 620
Tél. 06 14 34 92 72

A2VL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 122 RUE DE LAMORLAYE, 60270 GOUVIEUX
822 791 620 RCS BEAUVAIS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 JUIN 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2020

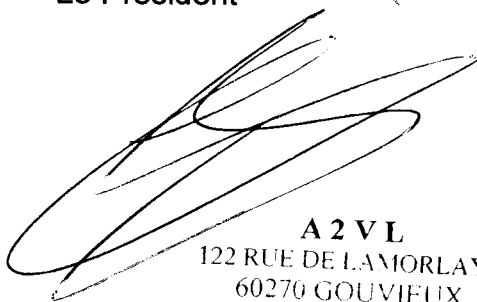
L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 63 598,94 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 63 598,94 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 216 799,85 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président



A 2 V L
122 RUE DE LAMORLAYE
60270 GOUVIEUX
RCS Compiègne 822 791 620
Tél. 06 14 34 92 72



AUDIT BUGEAUD

Expertise comptable
Commissariat aux Comptes

A2VL

Société par Actions Simplifiée au Capital de 10 000 €

122 rue de Lamorlaye

60270 GOUVIEUX

RCS COMPIEGNE 822 791 620

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A2VL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A2VL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations les plus suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. A ce titre, nous nous sommes assurés de la juste application de la reconnaissance du chiffre d'affaires et de la correcte valorisation des charges constatée d'avance.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

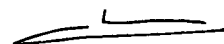
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une

erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 juin 2021



AUDIT BUGAUD

Benoît BERTHOU

Commissaire aux Comptes